0312686B
ACADEMIE DE TOULOUSE
LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY
1 PLACE ALAIN SAVARY
31703 BLAGNAC CEDEX
Tel : 0534364240

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 08/02/2019
Réuni le : 18/02/2019
Sous la présidence de : Pierre Donnadieu
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [ ] Non Nombre: 16

Libellé de la délibération :

15 CONTRATS ET CONVENTIONS : le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer 15 contrats et conventions dont les projets sont annexés à cet acte.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Donnadieu
Prénom : Pierre
Signé le: 22/02/2019 09:24:41

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

BIEN_20182019_42_0312686B_190225141034

0310094J
ACADEMIE DE TOULOUSE
RECTORAT ACADEMIE DE TOULOUSE
75 RUE SAINT ROCH
31077 TOULOUSE CEDEX 4

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés 15 CONTRATS ET CONVE

Etablissement émetteur de l'acte : LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY-0312686B

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement de l'acte : 42

Année scolaire : 2018-2019

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Par sécurité juridique, il convient d'être le plus vigilant possible sur les dates de présentation des actes. En l'espèce, il apparaît que certains projets de convention comportent une date de prise d'effet antérieure à l'autorisation donnée par l'assemblée délibérante (convention de stage et d'hébergement notamment).

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Soum
Prénom : Maryse
Signé le: 25/02/2019 14:10:34

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

Contrats et conventions 2019

Vote du Conseil d'administration en date du 18 février 2019

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer :

1/ **Contrat avec la société A2SE** (Sécurité et Incendie) pour la maintenance du système de sécurité (anti-intrusion), de la gestion des accès et la maintenance des portes des issues de secours de l'internat pour **une durée de 1 an reconductible 2 fois maximum à compter du 01/04/19** pour un coût annuel de **2100,00 TTC**. Ce contrat annule et remplace le précédent.

2/ **Convention d'hébergement et de restauration entre le lycée Saint-Exupéry de Blagnac et le collège Jean Monnet de Bagnères- de-Luchon** pour l'hébergement d'un de nos élèves du **10 au 22 Février et du 11 Mars au 19 Avril 2019** dans le cadre d'un stage en entreprise, pour un coût total de **308.87€.**

3/ **Convention d'hébergement et de restauration entre le lycée Saint-Exupéry de Blagnac et le Lycée Victor Duruy de Mont-de-Marsan** pour l'hébergement d'un de nos élèves du **27 Mai au 5 Juillet 2019** dans le cadre d'un stage en entreprise, 7.45€/jour (petit déjeuner+repas+nuitée) soit un total de **223.50€.**

4/ **Convention d'hébergement et de restauration entre le lycée Saint-Exupéry de Blagnac et le collège innovant Pierre Emmanuel à Pau** pour l'hébergement d'un de nos élèves du **11 Février 2019 au 16 Février 2019 et du 4 Mars au 13 Avril 2019** dans le cadre d'un stage en entreprise, 9.60€ /jour soit un total de **336€.**

5/ **Convention d'hébergement et de restauration entre le lycée Saint-Exupéry de Blagnac et le lycée Léon Blum de Perpignan** pour l'hébergement d'un de nos élèves du **07 Janvier au 1er Février 2019** dans le cadre d'un stage en entreprise, pour un total de **220€**.

6/ Convention relative à l'organisation de séquence d'Observation en Milieu Professionnel entre le Lycée Saint-Exupéry et le Collège Jean Mermoz de Blagnac pour l'accueil d'un élève en stage à l'accueil, du 25/03/19 au 29/03/19.

7/ Convention de partenariat entre le lycée Saint-Exupéry de Blagnac et la mairie de Blagnac (Odyssud spectacles) dans le cadre de la représentation annuelle de fin d'année des élèves de l'Atelier Théâtre du lycée Saint-Exupéry. Ce spectacle aura lieu au Petit théâtre Saint-Exupére les 7 et 8 mai 2019.

8/Convention entre le Lycée Saint-Exupéry et la Mairie de Blagnac pour l'intervention des animateurs Jeunesse de la Ville de Blagnac dans le cadre de son projet municipal pour la jeunesse (afin de développer des actions de citoyenneté et renforcer le partenariat éducatif) signée pour la durée de l'année scolaire.

9/ Convention constitutive du groupement de commandes entre la Région Occitanie et le lycée Saint-Exupéry de Blagnac pour la passation et la signature de marchés publics communs de fournitures et de livraison relatifs aux vêtements de travail des personnels techniques territoriaux pour une durée de **6 ans à compter du 1er avril 2019**, **soit jusqu'au 31 décembre 2024**. Volonté d'harmoniser les tenues de travail dans toute la Région, de permettre aux agents de conserver leurs tenues de travail indépendamment du lycée d'exercice et d'être identifiés comme des agents de la Région.

10/ Convention tripartite entre la Région Occitanie, la Mairie de Blagnac et le lycée Saint-Exupéry de Blagnac pour la mise à disposition d'équipements sportifs au profit des établissements publics d'enseignement de compétence régionale pour **une durée de 10 années scolaires à compter du 01/09/19**. Volonté d'harmoniser le financement de l'utilisation des installations sportives extérieures aux lycées pour les besoins de l'EPS.

11/**Convention entre le lycée Saint-Exupéry de Blagnac et le GIP-FCIP de Toulouse (CFA de l'Académie de Toulouse)** pour l'élaboration d'un budget de fonctionnement des EPLE ayant des sections d'apprentissage pour la période du **01/01/2019 au 31/12/2019.**

12/**Contrat de réservation entre le lycée Saint-Exupéry de Blagnac et l'agence**: Les sites touristiques de l'Ariège, pour la visite de la Grotte de Niaux par les Américains dans le cadre de l'échange linguistique, la visite est prévue le **jeudi 21 Mars 2019** pour un total de **217.50€.**

13/**Convention entre le lycée Saint-Exupéry de Blagnac et l'Aéro- Club de Toulouse Midi-Pyrénées** pour la délivrance d'un enseignement des sciences et techniques aéronautiques et l'organisation de stages pratiques qui pourront inclure des vols d'initiation pour les candidats au BIA **à compter du 01/01/19.**

14/**Contrat de maintenance préventive sur site avec la société SECURIMED** pour le défibrillateur du lycée pour **un coût forfaitaire de 180€ TTC par appareil.**

15/Convention d'hébergement et de restauration entre le Lycée Saint-Exupéry de Blagnac et le Lycée des Métiers Condorcet d'Arcachon pour l'hébergement d'un de nos élèves du 14 Janvier au 01 Février 2019 dans le cadre d'un stage en entreprise, 9.77€ par jour-repas du soir 3.80€+nuitée+petit-déjeuner 5,97€.